

Paris, le 14 avril 2026

L'UNSA était représentée par Emilie CERISIER, Franck GARRIGUES et Gwendoline PROSPER.

L'UNSA s'est en premier lieu étonnée que des DDPP aient fait des demandes de crédits pour des sujets qui ne relèvent pas de spécificités techniques du MAASA alors que les agents de DDI sont bien souvent exclus des dispositifs ministériels.

L'administration a répondu que les crédits vont à des services pour des agents MAASA mais pas pour des DDI dans leur entièreté.

L'administration a précisé en préambule que pour ce qui concerne le bilan des dossiers pour lesquels un cofinancement a été acté en 2025, les bilans existent et sont bien réalisés, ils seront présentés en FS ministérielle cette année.

Les ISST sont attachés à ce qu'il y ait bien un engagement des acteurs internes à la structure, ainsi que la cohérence du type de prestataire retenu.

17 dossiers ont été présentés pour un montant total d'environ 50 000 € dont 11 étaient liés à de la prévention primaire sur les risques psycho-sociaux, 3 pour de l'ergonomie des postes de travail en abattoir. 3 dossiers n'étaient pas éligibles car ils ne remplissaient pas les conditions prévues par la Note de Service (actions de formations).

L'UNSA est intervenue sur plusieurs points :

- L'utilisation de crédits pour des dispositifs dont il faut s'assurer de l'opérationnalité au plus près des agents.
- L'utilisation de crédits pour gérer des problèmes de management dans les structures.
- L'utilisation de crédits pour des dispositifs onéreux et pas forcément transposables dans d'autres structures que celles où ils sont établis.
- L'utilisation de crédits sans avoir tenté de recourir aux dispositifs existants au sein de notre ministère plutôt que par le biais d'un prestataire extérieur pas neutre au niveau financier.

Notre analyse :

Le calendrier reste contraint entre la sortie de la note de service et les retours attendus. Il faudrait s'inscrire sur un délai moins tendu afin que les structures puissent s'emparer des sujets, ceci explique probablement le faible nombre de dossiers déposés.

Il est essentiel que le sujet porté l'ait bien été dans les instances internes, et en lien avec les ISST.

Certains dossiers seront réévalués en fonction des réponses apportées par les demandeurs aux questions soulevées dans ce GT.